



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ARDECHE
CANTON
CHASSALAY
CO. D'OR
CÔTE
D'OR
L'YONNAIS

L'YONNE
PUISEYRIE
D'ORNE
SEINE
ET OISE
SÈVRES
VENDÉE

GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 06/12/2021

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 23</p> <p>- Nombre de votants : 33</p> <p>Date de la convocation 24/11/2021</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 10/12/2021</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 10/12/2021</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"><p style="text-align: center;">PRÉFECTURE DU RHÔNE</p><p>Reçu le 17 DEC. 2021</p><p style="text-align: center;">DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE</p></div>	<p>Présents ayant participé au vote : Cyrille BOUVAT – Jérémie CAMUS - Corinne CARDONA - Pascal DAVID - Franck DECRENISSE - Elisabeth DE FREITAS - Béatrice DELORME - Cyrille FIARD – Rémy GAZAN - Véronique GAZAN – Jean-Marie HOMBERT - Thierry GOYET - Valérie KATZMAN - Karine LUCAS – Bertrand MADAMOUR (vote à partir de la 2^{ème} délibération) - Eric MADIGOU - Guillaume MALOT - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER - Thomas TEILLON - Jacques-Olivier VIAL - Max VINCENT (23)</p> <p>Présent n'ayant pas participé au vote : Dominique BOYER RIVIERE (1)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Thomas TEILLON) - Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Emmanuel BERNARD (pouvoir donné à Elisabeth DE FREITAS) - Marc BIGOT (pouvoir donné à Cyrille BOUVAT) - Blandine COLLIN (pouvoir donné à Jérémie CAMUS) – Armand-Louis DE MONTRICHARD (pouvoir donné à Karine LUCAS) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à Jean-Luc POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Béatrice DELORME) – Catherine LAFORET (pouvoir donné à Bertrand MADAMOUR) - Sébastien PAGNARD (pouvoir donné à Thierry GOYET) - (10)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Anne-Laure MATHIAS (représenté par Jacques-Olivier VIAL) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN)-(2)</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Guillaume MALOT</p>
--	--

Le **lundi 6 décembre 2021, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis à la salle polyvalente de Chasselay, convoqués par courriel du 24/11/2021, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2021-12-39

CONVENTION POINT INFOS AU LIEN D'OR, A SAINT GERMAIN AU MONT D'OR
Rapporteur : Guillaume MALOT – VICE-PRESIDENT COMMUNICATION

Dans le cadre de sa mission d'accueil et de sensibilisation du public, le SMPMO crée un maillage de Point Infos sur le territoire. Après les trois premiers Point Infos du territoire, le traiteur Au Lien d'Or de Saint Germain au Mont d'Or souhaite devenir un Point Infos au sein de son restaurant et de son futur « foodtruck » qui proposera le même type de restauration à savoir à base de produits locaux. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre le gérant et le SMPMO. Celle-ci a la même trame que celle des autres Point Infos.

Le conseil syndical autorise Madame la Présidente à signer cette convention.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTIONS et 33 voix POUR

*Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre les signatures des membres présents.*

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 08/12/2021*

Béatrice DELORME,
Présidente



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (67 rue Servient, 69433 LYON Cedex 03) ou par le biais de l'application informatique Télé-recours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.